



DEUIL Messages de l'au-delà

Béatrice Claret de Val-d'Illiez, a créé une application permettant à chacun de consigner ses dernières volontés et recommandations. Postscriptum a pour but de faciliter la vie des survivants. Attention, à ne pas la confondre avec un testament.

PAGE 11

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016 LE NOUVELLISTE

CHABLAIS RÉ

VAL-D'ILLIEZ L'écrivain public Béatrice Claret a créé une application pour permettre à chacun de consigner ses ultimes recommandations. A ne pas confondre avec un testament.

Postscriptum, un kit pour survivants

LISE-MARIE TERRETTAZ

Elle travaille comme écrivain public depuis belle lurette et préside l'Académie suisse qui chapeaute cette profession depuis trois ans. Cet automne, Béatrice Claret a ajouté une corde à son arc. Elle a créé une application qui permet à chacun de consigner ses dernières volontés et des recommandations qui ne figurent pas dans un testament. «Les jours qui suivent un décès sont difficiles. Surtout quand s'ajoutent au deuil les soucis liés à la quête d'informations et les tracas administratifs. On ne sait pas par quel bout commencer. J'ai développé un outil pour faciliter la vie de ceux qui restent», relève cette habitante de Val-d'Illiez.

Postscriptum, c'est son nom, se veut une sorte de «kit pour les survivants» selon sa conceptrice. Où se trouvent les polices d'assurance, les factures en suspens ou payées, les justificatifs concernant les impôts? Qui bénéficie de procurations? Existe-t-il un testament, où est-il déposé et quelles sont les coordonnées de son exécuteur? Le concierge ou la femme de ménage ont-ils un double des clés? Quelles sont les personnes de référence au niveau financier, juridique ou fiscal? Autant de questions pratiques que se posent les proches et auxquelles ce document se propose de répondre.

Un inventaire en 153 questions

Doté de 153 points, ce fil rouge doit aussi aider celui qui le remplit à envisager plus sereinement sa fin de vie. «C'est exactement ce que je cherchais», approuve une habitante de Troistorrens qui figure parmi la quinzaine de clients ayant souscrit un abonnement jusqu'ici. Seule et sans enfants, cette septuagénaire ne savait trop quelle attitude adopter face à son patrimoine. «Comme je voyage beaucoup, je laissais une enveloppe avec des informations, en gros, pour mon frère à chacun de mes départs. Cette ap-



Grâce à l'application imaginée par Béatrice Claret, le contenu de l'inventaire peut être modifié en tout temps, à partir d'un ordinateur fixe ou portable ou d'une tablette. Une carte à porter sur soi informe les survivants de l'existence de ce document. SAGIVA BITTEL

plication est beaucoup plus détaillée et je peux y mettre par écrit tous mes desiderata...»

«Une démarche moins lourde» qu'un testament

Cette possibilité la tranquillise: «Ça me sécurise de signaler où se trouvent mes objets de valeurs, de mentionner que je n'ai pas de trésor caché qui risque d'être débarassé par ignorance... C'est un excellent moyen qui, je pense, va répondre aux attentes de beaucoup de personnes qui ne souhaitent pas tout dire de leur vivant à leur famille.» Elle apprécie également le dernier chapitre, destiné aux messages personnels: «J'ai le sentiment d'avoir toujours été un peu incomprise et je vais pouvoir m'y exprimer, faire un petit bilan de ma vie.»

La Chorgue a préféré cette formule à un passage devant notaire. «J'y ai songé mais psycholo-

giquement, c'est une démarche assez lourde.» «L'un n'exclut pas l'autre. J'encourage d'ailleurs mes clients à faire un testament en parallèle, nuance Béatrice Claret. L'objectif n'est pas le même: Postscriptum n'est pas un document officiel, mais un inventaire pratique pour faire face à l'urgence.»

A remplir en ligne

Le formulaire doit être rempli en ligne. «Certaines choses évoluent au cours de la vie, des modifications sont ainsi possibles en tout temps», relève Béatrice Claret. Une fois complété et validé, le document peut être imprimé. En cas de décès de l'auteur, il est remis dans les dix jours à la personne de contact qu'il a désignée. «La carte Postscriptum remise à la conclusion d'un contrat et à porter sur soi informe les survivants de l'existence de ce docu-

L'AVIS DU NOTAIRE: «COUPLER LES DEUX DOCUMENTS»

«Le principal problème que je vois a trait à la confidentialité. Même si le site est sécurisé, je déconseillerais d'y inscrire un numéro de compte ou un code d'accès, par exemple. Il faudrait rester dans des mentions plus générales, comme le nom de l'établissement bancaire», prévient Laurent Nicod. Hormis ce point, l'avocat-notaire montheysan voit une utilité à l'instrument développé par la Val-d'Illienne. «Il peut faciliter l'établissement de l'inventaire successoral. Les familles étant parfois désespérées face à

cette tâche, nous travaillons souvent sur la base de la déclaration d'impôt. Mais si des informations sont fournies en amont par la personne concernée, c'est un plus.» Le Chablaisien rappelle toutefois qu'un tel support n'a pas de portée légale, tout au moins en regard de l'attribution du patrimoine. «La loi est très précise en ce qui concerne les formes que peut prendre un testament, qu'il soit olographe, sous forme authentique ou plus rare - orale. L'idéal serait de coupler les deux documents.» ◻ LMT

ment.» Le contrat de base coûte 250 francs et fournit un accès internet valable un an (renouvelable). La Val-d'Illienne assure que toutes les précautions ont été prises en ce qui concerne la confi-

dentialité, son site étant hébergé en Valais et bénéficiant d'un certificat de sécurité. «En outre, les questions posées ne font jamais référence ni à des montants ni à des codes d'accès.» ◻